



Accueil et accompagnement des personnes et des familles en Maison Départementale des Solidarités

Vos données personnelles

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne, responsable de traitement, dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement social des personnes et des familles. Ce traitement relève de la mission d'intérêt public du Département.

Pourquoi le Département collecte-t-il vos données ?

Vos données sont celles que vous avez communiquées lors de votre demande de rendez-vous, au moment de l'évaluation sociale, puis à chaque échange dans le cadre de votre suivi social. Elles sont utilisées pour réaliser les actions suivantes :

- la gestion administrative de votre dossier
- l'évaluation sociale adaptée à vos difficultés
- l'information et l'orientation vers les services ou les organismes compétents
- l'accompagnement et le suivi dans l'accès à vos droits
- l'échange et le partage d'informations strictement nécessaires entre les intervenants pour garantir une réponse et une continuité dans votre accompagnement
- l'élaboration de statistique anonymisés à des fins de pilotage et d'amélioration des services des solidarités du Département en territoires.

Ces données sont obligatoires et nécessaires pour votre prise en charge et votre suivi. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité d'organiser votre accompagnement.

A qui sont-elles transmises ?

Vos données sont destinées aux services instructeurs du Département de la Vienne, ainsi qu'organismes instructeurs et payeurs de prestations sociales et aux destinataires autorisés à en avoir connaissance dans la limite de leurs missions (accès à vos droits, aide au quotidien).

Pour les usagers du territoire relevant de la MDS de Poitiers (T3) : certains éléments de votre dossier peuvent faire l'objet d'un échange entre professionnels habilités dans le cadre de la Cellule d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes animées par le CCAS de Poitiers. Dans ce cas la MDS s'engage à demander votre consentement pour partager vos informations au sein de la cellule.



Pour les usagers du territoire des MDS / MDSP de Châtelleraut (T1) : certains éléments de votre dossier peuvent faire l'objet d'un échange entre professionnels habilités dans le cadre de la Cellule de gestion des cas complexes. Dans ce cas la MDS ou la MDSP s'engage à demander votre consentement pour partager vos informations au sein de la cellule.

Combien de temps sont-elles conservées ?

Vos informations sont conservées de façon active 2 ans après le dernier contact avec le service, puis 3 ans supplémentaires en archivage intermédiaire et jusqu'au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Elles sont ensuite traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l'objet d'une décision automatisée.

Quels sont vos droits ?

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant directement votre MDS/MDSP, ou le Délégué à la protection des données par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire "Contactez le DPO" sur le site internet lavienne86.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Contact : Direction de l'Action Sociale - Mise à jour de la notice : janvier 2025

